

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>27 MAI 2016</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>21 SEP. 2016</b>	N° d'enregistrement <b>FOHJGPO7AH</b>
---	---	--

### 1. Intitulé du projet

Création d'une route forestière empierrée et de ses annexes en Forêt des Essarts (Le Mériot, Aube).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Création d'une route forestière de 140ml par empièrrement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'une route forestière de 140ml par empièrrement.  
Création d'une surlargeur de 100m<sup>2</sup> par empièrrement.  
Création d'une surlargeur de 155m<sup>2</sup> par empièrrement.  
Création d'une place de dépôt de 225m<sup>2</sup> par empièrrement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La desserte forestière concernant cette forêt n'est que partielle. Il s'agit ici de transformer un chemin forestier en route forestière afin de pénétrer au cœur du massif. Ainsi ce projet permettra de faciliter l'exploitation forestière, nécessaire à la gestion durable de la forêt.

De plus, les grumiers ne peuvent stationner en sécurité sur la RD140 pour charger le bois. Cette route forestière permettra un chargement en toute sécurité.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Ouverture du fond de forme sur 0,40m de profondeur et 3,50m de large.

Mise en place de géotextile et de géogrille.

Mise en place de matériaux 0/200 calcaire pour 0,40m d'épaisseur.

Fermeture de la chaussée par broyage de surface sur 0,10m d'épaisseur.

Compactage.

Nivellement et arasement des accotements.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La création de cette route forestière permettra l'accès aux grumiers (jusque 57t pour les 6 essieux) pour la récolte de bois. (entrée fermée par une barrière et un cadenas)

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucun.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Création nouvelle d'une route inférieure à 3km.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Route forestière : 140ml x 3,50m	490m <sup>2</sup>
Surlargeur 1	100m <sup>2</sup>
Surlargeur 2	155m <sup>2</sup>
Place de dépôt	225m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Forêt des Essarts, située sur la commune de Le Mériot (Aube).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ | Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3° 26' 51"5036 Lat. 48° 31' 42"1511

Point d'arrivée : Long. 3° 26' 51"9076 Lat. 48° 31' 43"3862

Communes traversées :

Le Mériot (Aube)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- en partie forêt
- en partie chemin forestier pré-existant

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	x		ZNIEFF de type II : Forêt de Sourdu (110001186)
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	

Remarque : Forêt liée au Château de La Motte Tilly.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?				
dans un site ou sur des sols pollués ?			X	
dans une zone de répartition des eaux ?			X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			X	
dans un site inscrit ou classé ?			X	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>		<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?			X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	Deux drains vont être installés en travers de la route afin d'augmenter la portance de la route ponctuellement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	x		
	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	x		
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		x	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	x		Chantier isolé, loin des habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		x	
	Engendre-t-il des odeurs ?		x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ?	x		Chantier isolé, loin des habitations.
	Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

La sylviculture sera facilitée pour une gestion plus durable de la forêt.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, ce projet peut être dispensé d'étude d'impact. En effet :

- il ne perturbe aucun cours d'eau ou zone humide
- il améliore la desserte forestière, et diminue ainsi l'impact négatif du débardage sur de longues distances
- il redynamise la gestion forestière pour une gestion plus durable (cf. Aménagement de la forêt)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	K
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	K
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	K
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

TROYES

le,

19/05/16

Signature

Pour le Directeur d'Agence  
 et par délégation  
 Le Responsable du Service Développement  
 Jean-François THIVILLIER

